

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 794 accordant une permission à M. Gelfroy

n° 794

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1949

Date de publication
28 juillet 1949

Date du numéro
31 juillet 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande de permission en date du 16 juillet 1949 formulée par M: Geoffroy (Louis). chef du service des P. TT.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Une permission d'absence d'un mois pour en 16uir à PArta est accordée à M, Geoffrov (Louis), chef du service de P.T.T Art, 2, — La présente décision, qui aura effet pour compter du ET août 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin serai.

pour le gouverneur et par le delegationR.

CHAMBOREDON